

# Conseil Municipal de Brengues

Séance du mercredi 19 janvier 2022

**Présents :** Vallet Jean-luc  
Breil François  
Masbou Olivier  
Bouyssou Mathilde  
Raffy Laetitia  
Garcia Wetzel Nathalie  
Benet Frédéric  
Breil Jean-pierre  
Grimal Jérémie

**Excusés :** Lafage Catherine  
Le Magoero Patrick

**Secrétaire de séance :** Breil Jean-pierre

## ORDRE DU JOUR

- 1 . Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2021
- 2 . Réponse à l' association Declam
- 3 . Délibération pour l'achat du terrain à côté de la mairie
- 4 . CDG : renouvellement de la convention du service informatique et progiciels
- 5 . Voeux du conseil municipal
- 6 . Délibération Adressage
- 7 . Camping municipal DSP
- 8 . Instauration de la Taxe d'habitation sur les logements vacants
- 9 . Compte rendu – réunion/école
- 10 . Point sur le recensement de la population
- 11 . Questions diverses

### **1 . Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2021**

Le conseil valide le compte rendu de la dernière réunion du 15 décembre 2021.

## **2 . Réponse à l'association Declam**

L'ensemble du conseil ne souhaite pas renouveler l'expérience avec l'association Declam. Les contraintes rencontrées (terrain, électricité, eau,...) doivent mener à une réflexion.

## **3 . Délibération pour l'achat du terrain à côté de la Mairie**

L'achat du terrain à côté de la mairie est validé par le conseil, pour un montant de 8000 euros, plus les frais. Nathalie Garcia Wetzel souligne la dépense inutile pour l'instant, aucun projet n'a été proposé, elle vote contre.

## **4 . CDG : renouvellement convention de service informatique et progiciels**

L'ensemble du conseil approuve le renouvellement de la convention de service informatique et progiciels pour un montant de 573 euros par an.

## **5 . Voeux du conseil municipal**

Du fait de la crise sanitaire, un bilan et perspectives sera établi, puis envoyé sur le site de la municipalité, dans les infos de la semaine et par courrier pour ceux qui n'ont pas internet :

- Le projet de l'école initié par l'ancien conseil s'est concrétisé (de mars 2021 à décembre 2021).
- Les élèves disposent de locaux agréables et fonctionnels : ceci a entraîné une augmentation de 2 heures aux horaires de la cantinière, ainsi que l'embauche de Marie-josée Laffont pour le ménage de l'école et de la Mairie.
- Reste le problème des effectifs trop bas. Il est impératif que de nouvelles familles avec enfants s'installent dans les communes du RPI,
- Le chantier de l'adressage conduit par Masbou Olivier et Grimal Jérémie sera terminé début mars.
- Le projet du parcours mené par Breil Jean-pierre et Garcia Wetzel Nathalie, situé au bord du Célé, attend des réponses pour les demandes de subventions,
- Le projet d'aménagement de la place de l'église,
- La fréquentation du Camping Municipal a été bonne. Toutefois un appel d'offre a été lancé pour rechercher de nouveaux gérants,
- Acquisition d'un nouveau tracteur, d'un véhicule utilitaire, ainsi que de petits matériels destinés à l'employé communal,
- Malgré une météo peu clémente, la production d'électricité du toit de la commune reste largement profitable,

- Les finances sont saines et l'endettement limité malgré les investissements effectués. Notre commune joue pleinement son rôle en soutenant l'activité locale et l'emploi,
- Point sur les ordures ménagères : nous pouvons constater de nouveau des incivilités, le non-respect des consignes de tri qui aura pour conséquence la hausse du prix à la tonne (multiplié par 3) et forcément l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Il est important qu'un effort soit fait pour le bien de tous,
- Si les conditions le permettent, les animations habituelles du village reprendront (Roc Quercynois, Brocante, Trail des cazelles).

## **6 . Délibération adressage**

L'ensemble du conseil valide l'adressage, la nomination des voies, des chemins, des rues, des places, la couleur et le format des plaques, et les numéros.  
Des trous pour les 36 poteaux ont été réalisés par l'employé communal.

## **7 . Camping Municipal DSP**

L'ensemble du conseil valide l'Avis d'appel public à la concurrence :

- Objet : délégation de service public pour la gestion du camping municipal,
- Durée : 3 ans renouvelable avec accord des parties,
- Description :
  - . la gestion du camping municipal sera déléguée sous forme de régie intéressée,
  - . le gestionnaire prend en charge la responsabilité du terrain du camping,
  - . il assurera les réservations, l'accueil, la sécurité et l'entretien du terrain aux conditions établies par le cahier des charges et de la charte,
  - . les critères de sélection sont définis dans le cahier des charges.
- Offres : remise des offres le 15 mars 2022 à 12 heures au plus tard (lettre de candidature et motivations répondant aux critères du cahier des charges). Les dépôts des plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, il faut accéder au cahier des charges, poser des questions et déposer un pli sur <http://www.marches.publics.info>. (date de publication le 4 février 2022).

## **8 . Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants**

La commune est concerné par quelques logements vacants. Il est proposé de se renseigner auprès du grand Figeac, afin d'avoir tous les éléments pour pouvoir prendre une décision avec l'ensemble du conseil.

## **9 . Compte rendu - réunion école**

La nouvelle sous préfète et l'inspecteur de la souscription ont visité les trois écoles. L'ensemble est satisfaisant. Ils ont déclaré qu'une fermeture d'école ne peut avoir lieu sans l'accord de la commune.

L'effectif nécessaire pour pouvoir conserver trois postes d'enseignants serait de 45 à 50 élèves.

Une enquête de satisfaction sous forme de questionnaire doit d'être envoyée aux parents par l'APE.

## **10 . Point sur le recensement de la population**

Le dernier recensement comptabilisait 225 habitants. Il est nécessaire d'occuper sa résidence 6 mois par an au minimum, pour être recensé sur la commune. La commune espère 240 habitants.

## **11. Questions diverses**

### **. Réunion SAFER**

Il serait possible de localiser des terrains sans propriétaire sur la commune.

Le coût de la localisation est de 1500 euros pour plusieurs communes, 2000 euros pour une seule commune. Les formalités administratives d'un montant de 450 euros s'ajouteront au coût de localisation.

### **. Eau Moulin Vieux**

Le camping du Moulin Vieux attend le PV concernant la visite de la police de l'eau.

### **. Chaussée**

Une détérioration de la chaussée sur la D38 de la boulangerie jusqu'au virage sous l'église a été signalé. Le service de la voirie du Grand Figeac doit être averti.

### **. Camping Municipal**

Le conseil a prévu de publier l'avis d'appel public dans les journaux, les réseaux sociaux et les sites web de petites annonces.

